





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Lô, le 22 mars 2023

SECURITE CIVILE

Un exercice de grande ampleur au Mont-Saint-Michel

Dans le cadre de la préparation des services de l'État, des collectivités et de la population aux risques identifiés dans le département, des exercices de sécurité civile sont régulièrement organisés.

Attentifs aux actualités et événements qui sont organisés dans le département, les services de l'État s'engagent à assurer la sécurité de chacun. Dans l'optique des manifestations du millénaire de l'Abbaye, de l'accueil de la flamme olympique en mai 2024, et des Jeux Olympiques et Paralympiques, le préfet de la Manche a souhaité organiser un exercice d'ampleur au Mont-Saint-Michel.

Cet exercice sera mené le jeudi 30 mars, de 17h à 19h, au Mont-Saint-Michel, et impliquera les services de la préfecture, la gendarmerie nationale, le service départemental d'incendie et de secours, le SAMU, la commune et l'Établissement public du Mont-Saint-Michel, ainsi que les commerçants, avec l'appui de la mission Sentinelle aux forces de l'ordre, pour le secours aux personnes. Lors de cet événement, le site sera entièrement évacué à la suite d'un accident impliquant de nombreuses victimes.

À cette occasion, un poste de commandement opérationnel et un poste médical avancé seront armés par le préfet de la Manche afin de tester les dispositifs d'intervention des services de secours et la chaîne de décision des services de l'État.

Les visiteurs du Mont-Saint-Michel sont invités à préparer leur visite. En raison de l'évacuation du site, qui commencera aux alentours de 17h, l'entrée dans l'abbaye du Mont-Saint-Michel ne pourra se faire que jusqu'à 16h.

Afin de couvrir l'intégralité de l'exercice, vous êtes conviés

le jeudi 30 mars 2023 à 16h30 à la porte de l'avancée, au Mont-Saint-Michel

Une séquence au poste de commandement opérationnel et au poste médical avancé sera proposée en deuxième partie d'exercice, aux alentours de 18h30. Cette visite sera suivie d'une interview des différents acteurs à 19h.

Merci de bien vouloir vous accréditer à l'adresse <u>pref-communication@manche.gouv.fr</u>, afin de bénéficier de la gratuité du stationnement.